

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET SÉCURITÉ

481^{ème} RÉUNION

15 janvier 2015

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM. (CDLXXXI)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), a tenu sa 481^{ème} réunion le 15 janvier 2015, sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La réunion s'est tenue conformément à la décision prise par le CPS lors de sa 464^{ème} réunion tenue le 29 octobre 2014 pour consacrer des réunions mensuelles sur l'épidémie d'Ebola, afin de recevoir des rapports intérimaires globaux de la Commission, portant sur l'évolution de la situation, la mise en œuvre du mandat de la Mission de soutien de l'UA à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA), l'état des contributions par les États membres de l'UA et le niveau d'engagement de la communauté internationale toute entière dans la lutte contre l'épidémie, et a pris la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Directeur des Affaires sociales et **félicite** la Commission pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission de soutien de l'Union africaine à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA);
2. **Rappelle** tous ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest;
3. **Réitère** sa gratitude à tous les États membres de l'UA qui ont contribué en personnels de santé et ressources financières et matérielles pour les pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola. Le Conseil **félicite également** les volontaires de santé déployés dans les pays touchés en Afrique de l'Ouest, qui mettent leur vie en grand danger dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola;
4. **Note** que malgré certains progrès réalisés, la lutte contre Ebola est toujours en cours et que le manque de ressources adéquates est préjudiciable à l'élan acquis. À cet égard, le Conseil **souligne** la nécessité d'un engagement renouvelé dans la lutte contre l'épidémie et de la mobilisation de ressources supplémentaires, afin de soutenir efficacement l'ASEOWA et les efforts de la région, ainsi que ceux des pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola;
5. **Réitère** son appel aux Etats membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, et dans l'esprit de solidarité panafricaine, à se joindre à la lutte contre l'épidémie d'Ebola en apportant le soutien nécessaire aux pays les plus touchés;
6. **Réitère également** que c'est l'épidémie d'Ebola qui doit être isolée plutôt que les peuples des pays touchés. À cet égard, le Conseil **déplore**, une fois encore, la stigmatisation, la discrimination et l'isolement continues aussi bien des peuples que des pays les plus touchés, y compris par certains des partenaires de l'UA. Dans ce contexte, le Conseil **réitère**, une fois

encore, son appel aux États membres de l'UA, qui ne l'ont pas encore fait, à respecter pleinement la décision qui a été adoptée par la 16^{ème} session extraordinaire du Conseil exécutif, tenue à Addis Abéba, le 8 Septembre 2014, concernant l'ouverture des frontières et la reprise des vols vers les pays touchés. Le Conseil **lance également un appel** aux partenaires de l'UA pour aider également dans cette lutte contre la stigmatisation et la discrimination des personnes en provenance des pays les plus touchés par l'épidémie;

7. **Exhorte en outre** les communautés touchées par l'épidémie d'Ebola à renoncer à des pratiques culturelles qui sont contre-productives en ce qui concerne la lutte contre l'épidémie d'Ebola et à garantir la sûreté et la sécurité du personnel de santé déployé dans les zones touchées;

8. Le Conseil **décide** de proroger le mandat de l'ASEOWA pour une période supplémentaire de six mois; et

9. Le Conseil **convient** de rester saisi de la question et de continuer à suivre les communications et les rapports périodiques de la Commission.